



2^{ème} OPEN INTERNATIONAL D'ÉCHECS DES WEPPEES

Règlement intérieur(20250605)

Préambule :

Chaque participant s'engage à respecter les règles d'hygiène et de sécurité sanitaires en vigueur lors de la manifestation. Le non-respect de ce protocole sanitaire peut entraîner l'exclusion immédiate et sans appel par le Comité d'organisation et l'arbitre. L'organisateur se réserve le droit de modifier le protocole sanitaire qui sera appliqué selon les directives des autorités gouvernementales, préfectorales et municipales au moment du tournoi.

Article 1 : Organisation

Le Cercle d'Échecs de Fournes en Weppes [CEFEW] organise son deuxième Open international d'Échecs des Weppes du 07 au 09 juin 2025, salle des fêtes Octave d'Hespel, rue du 4 septembre, 59134 FOURNES EN WEPPEES.

Le tournoi est réservé aux joueurs ayant un classement Elo < 2200.

Tout joueur doit pouvoir présenter son classement elo en présentant une licence ou une attestation.

Le tournoi étant homologué FIDE, tous les joueurs doivent être titulaires d'un code FIDE. Ce code s'obtient par démarche personnelle auprès de sa fédération nationale.

Le Elo FIDE au jour du tournoi prévaut sur tout autre classement.

Article 2 : Homologation

Cet Open est homologué par la Fédération Française des Échecs (FFE) et par la Fédération Internationale des Échecs(FIDE), il se joue en 7 rondes. Les appariements informatisés (programme PAPI 3.3.8 conçu par Erick Mouret) se font au système suisse accéléré (système de Haley), sans protection de club ou de famille. Les appariements sont accélérés pendant les 2 premières rondes.

Les règles de jeu sont celles de la FIDE entrées en application le 1^{er} janvier 2023, adoptées au 93^e congrès de la FIDE à Chennai (Inde).

Les résultats seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE de juillet 2025.

Article 3 : Cadence de jeu

La cadence de jeu est de 1h30mn, plus 30 secondes par coup pour toute la partie.

La notation est obligatoire pendant toute la partie (on joue son coup sur l'échiquier et ensuite on le note sur la feuille de partie, sauf cas particulier de certaines demandes de nulle).

Article 4 : Horaires

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 : samedi 07 juin 2025 à 10 h 30

Ronde 2 : samedi 07 juin 2025 à 15 h 30

Ronde 3 : dimanche 08 juin 2025 à 9 h 00

Ronde 4 : dimanche 08 juin 2025 à 14 h 00

Ronde 5 : dimanche 08 juin 2025 à 19 h 00

Ronde 6 : lundi 09 juin 2025 à 9 h 30

Ronde 7 : lundi 09 juin 2025 à 14 h 30

Les parties des rondes 2 ; 4 ; 5 et 7 pourront commencer trente minutes plus tard que l'heure officielle prévue et au plus tard, 30 mn après la fin de la partie la plus longue de la ronde 1 ; 3 ; 4 ; ou 6 si besoin.

L'arbitre principal informera les joueurs de l'heure de début de la ronde suivante dès que possible, en cas de modification de l'horaire.

Article 5 : Inscriptions

Les droits d'inscription se montent à 40 € pour les adultes et à 20 € pour les jeunes de moins de 20 ans.

Les tarifs seront majorés respectivement à 50 € et à 25 € pour les jeunes à compter du dimanche 01 juin 2025.

La date limite d'inscription est fixée au samedi 07 juin 2025 à 9 h 30.

Pour être appariés à la ronde 1, les joueurs doivent avoir réglé absolument les droits d'inscription avant 9 h 30 le samedi 07 juin 2025.

Si les droits d'inscription ont été réglés avant 09 h 30, le pointage n'est pas obligatoire.

Les retardataires seront appariés automatiquement pour la ronde 2.

Article 6 : Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex aequo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le Buchholz, enfin la Performance.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3,3,8 suivant les préconisations de la FIDE antérieure à 2023

La cérémonie de remise des prix est prévue le lundi 09 juin 2025 à 19 h 00.

Les prix sont attribués à la place réelle.

Les prix sont non-cumulables.

Les joueurs ne peuvent pas se faire représenter. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi sera arbitré par :

Daniel-Noël DUPONT(Arbitre Fédéral Open 2), arbitre principal de l'Open.

Article 8 : Comportement des joueurs, accompagnateurs et visiteurs.

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la direction des tournois de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Dans la salle de jeu, tout appareil électronique (téléphone, tablette, ordinateur, etc) doit être éteint. Cette mesure s'applique tant aux joueurs, qu'aux spectateurs et qu'aux accompagnateurs et visiteurs.

Au risque d'exclusion du tournoi, l'usage d'ordinateurs, tablettes ou autres dispositifs électroniques est strictement interdit dans l'aire de jeu que ce soit par les joueurs, les spectateurs, les accompagnateurs et les visiteurs. L'aire de jeu est définie à cet égard par la salle des sports et la buvette.

Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est évident qu'un joueur porte sur lui un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

L'usage d'ordinateurs, de tablettes ou autres dispositifs électroniques est toléré exclusivement en salle d'analyse.

Aucun joueur n'est autorisé en salle d'analyse alors que sa partie n'est pas terminée.

Rappel : les joueurs ayant terminé leur partie deviennent spectateurs, et à ce titre doivent se montrer silencieux en salle de jeu, observer les règles et s'abstenir de toute intervention. L'inobservation des règles par un joueur devenu spectateur pourra entraîner son exclusion du tournoi.

Il est strictement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique (vapoter) dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit d'utiliser un flash photographique une fois la ronde lancée.

Article 9 : Commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue d'Échecs des Hauts de France ou de la Fédération Française des Échecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : Nullité par accord mutuel

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Les joueurs pourront faire nulle après 20 coups au minimum sans le consentement de l'arbitre ou bien en dessous de 20 coups et jusqu'à 20 coups avec le consentement de l'arbitre.

Article 11 : Le Bye

Un joueur peut prendre un unique BYE pour tout le tournoi, attribué à une ronde, parmi les rondes 1 à 5 au choix. Il doit annoncer cette intention à l'arbitre avant la réalisation des appariements de la ronde choisie pour prendre le bye. Ce bye octroie un demi-point au joueur sans jouer.

Article 12 : Feuilles de parties

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les feuilles signées à la table d'arbitrage. Les deux joueurs replacent les pièces sur l'échiquier.

Article 13 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier 30 mn ou plus après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

On considérera qu'un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que le prochain appariement ait été publié.

L'arbitre peut être joint : 07 50 89 73 69

Article 14 : Droit à l'image

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi. Lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes du tournoi, des photos ou des vidéos pourront être prises, conformément à l'article 7 de la loi du 6 janvier 1978. L'inscription à ce tournoi implique l'acceptation de figurer sur les photos et vidéos par le joueur ou son représentant légal.

L'inscription au deuxième Open International des Weppes implique l'acceptation du présent règlement.

L'Organisateur

L'Arbitre principal

Claude VIÉVILLE

Daniel-Noël DUPONT



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dupont', with several horizontal strokes above it.